

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

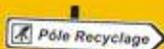
Ma carte particulier,
mon accès privilégié



Carte d'accès / **PARTICULIER**

Vos équipements :

- Pôle Recyclage
- Composteurs individuels
- Bacs / Sacs de collecte



Retrouvez l'ensemble des informations pratiques sur www.smicval.fr



smicval



Un service réservé aux habitants du territoire

De nouvelles règles en Pôles Recyclage pour vous en réserver l'accès

Améliorer le temps d'attente, la fluidité et la facilité de dépôt dans les Pôles Recyclage, voici les attentes exprimées dans la dernière étude de satisfaction. En plus d'améliorer la qualité de service, le Smicval s'est aussi engagé à maîtriser la fiscalité des ménages et à réduire les déchets par sa stratégie Zéro Déchet, Zéro Gaspillage. Pour le faire, il faut redéfinir les conditions d'entrée pour réserver le service à ceux qui le payent : accès réservé aux habitants du territoire, autorisé aux professionnels sur facturation de leurs apports.

Ensemble, limitons les abus et améliorons le tri !



Sommaire

- P.3 Fonctionnement et règles d'accès
- P.4-5 Jours et horaires d'ouverture des Pôles Recyclage
- P.6-7 Accès en Pôle Recyclage
- P.8-9 Les déchets acceptés/refusés
- P.10 Le réemploi des objets
- P.11 Quel avenir pour vos déchets ?

Fonctionnement

Le territoire du Smicval compte 12 Pôles Recyclage dont 5 exclusivement réservés aux particuliers. Ils sont ouverts au public 6 jours sur 7 toute l'année.

Un règlement spécifique précise dans le détail les types de déchets acceptés. Nous vous invitons à vous renseigner sur le site internet : www.smicval.fr



Règles d'accès

L'accès aux Pôles Recyclage est strictement réservé aux habitants munis d'une carte d'accès, à présenter obligatoirement.



- **Gratuite**, elle est délivrée sur demande (limité à une carte par foyer). Elle donne accès à tous les services du Smicval et doit être présentée à chaque passage en Pôle Recyclage.
- **Réservée** aux habitants des 139 communes du Smicval.
- Elle offre **20 passages gratuits par an** réinitialisés automatiquement en début de chaque année. Le nombre a été calculé pour ne pas limiter les ménages, mais pour identifier les professionnels.

À SAVOIR - En moyenne, un habitant vient moins de 7 fois par an sur un Pôle Recyclage.

Cas pratique : Mr X possède un grand jardin avec des haies. Il vient 2 fois par mois en Pôle Recyclage du mois de mai à octobre, cela représente 12 passages. Il lui reste donc 8 passages pour les 6 mois restants.

- Dans certains **cas spécifiques** (emménagement, déménagement, vide-maison...) et sur présentation d'un justificatif, **des passages supplémentaires** pourront être accordés.



Jours et horaires d'ouverture des Pôles Recyclage

1 SAINT-AUBIN-DE-BLAYE

Moxenne

2 SAINT-PAUL

Lieu-dit Fourneton

3 SAINT-MARIENS

2bis Tessonneau

4 SAINT-GERVAIS

Route du Port Neuf

5 VÉRAC

5 Teychères

6 VAYRES

1 Boulequet
(à partir de mars 2017,
8 chemin de Videau - lieu-dit Gayac)

7 LIBOURNE ÉPINETTE

193 avenue de l'Épinette

8 LIBOURNE BALLASTIÈRE

ZI Ballastièrre, rue de l'Industrie

9 SAINT-DENIS-DE-PILE

8 route de la Pinière

10 COUTRAS

ZI Eygreteau

11 SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

La Brande

12 LA ROCHE-CHALAIS

ZI de Fonsèche



Pôles Recyclage



Vente de compost

Accès en Pôle Recyclage



- Présentez votre carte à l'agent valoriste.
- Votre passage est alors enregistré.
- Vous pouvez entrer et trier vos déchets dans les bennes correspondantes.

Attention, seuls les véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés sur les Pôles Recyclage.

Vous êtes responsable de votre carte

- En cas de changement de domiciliation, merci de nous fournir vos nouvelles coordonnées.
- En cas de vol, une nouvelle carte vous sera fournie gratuitement sur présentation d'un dépôt de plainte.
- En cas de perte, une nouvelle carte vous sera délivrée moyennant une participation de 8€.

Le Smicval se réserve le droit de suspendre la validité de votre carte en cas :

- de non-respect du règlement des Pôles Recyclage
- d'utilisation frauduleuse de la carte (ex : prêt à un professionnel).



Les agents valoristes

Présents pour vous guider, les agents accueillent et informent le public. Ils ont reçu une formation spécialisée pour aider les usagers à identifier la nature des déchets apportés et à bien les trier dans les conteneurs appropriés.

À SAVOIR - Le rôle du gardien est de faire respecter ces consignes. Sur place, il vous oriente et vous conseille.

Pour obtenir votre carte d'accès, il vous suffit de remplir le formulaire téléchargeable sur le site du Smicval et de l'envoyer par mail, fax ou courrier à :
Smicval - 8 route de la pinière - 33910 Saint-Denis-de-Pile
tél. 05 57 84 74 00 - fax : 05 57 55 39 71 - mail : contact@smicval.fr

En utilisant les Pôles Recyclage, vous participez au recyclage, à la protection de l'environnement et lutez contre les dépôts sauvages.



Un Pôle Recyclage est un espace aménagé, gardé et clôturé où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte en raison de leur poids, de leur volume ou de leur toxicité.

Préparer votre venue

- Pour gagner du temps, **organisez le chargement** de votre véhicule par type de déchets.
- Vous êtes tenus de connaître et faire connaître la nature des déchets que vous apportez et qui doivent être préalablement triés.
Les sacs fermés sont interdits.
- Si vous transportez vos déchets à l'aide d'une remorque, **pensez à utiliser une bâche afin d'éviter qu'ils ne s'envolent.**
- Vous devez décharger vous-mêmes vos déchets et **laisser le quai propre après le déchargement.**

Rappel : les déchets apportés doivent exclusivement provenir de l'activité d'entretien ou de petit bricolage des particuliers.

Consignes pour votre sécurité

- Roulez au pas.
- Ne montez pas dans les bennes et ne stationnez pas sur les rampes d'accès aux quais.
- Ne fumez pas dans l'enceinte de la déchèterie.
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Les animaux doivent rester dans le véhicule.



Les dépôts sauvages sont interdits : conformément aux articles R632.1 et R635.8 du code pénal, tout dépôt sauvage est passible d'amende et fera l'objet de poursuites.

Afin de connaître en temps réel l'affluence et la disponibilité des caissons en Pôle Recyclage, l'application 6element a été développée. À retrouver sur 6element.fr





Liste des déchets acceptés

Le Pôle Recyclage est avant tout un lieu de recyclage des déchets.
Les filières de gestion des déchets sont nombreuses et peuvent évoluer.
En cas de doute, l'agent valoriste est là pour vous conseiller.



VÉGÉTAUX

Tonte, taille de haie, branchages, feuilles... Traités à la plateforme de compostage, ils sont transformés en compost et utilisés pour fertiliser naturellement les sols.



MÉTAUX

Pièces métalliques en tous genres, vieux vélos...



BOIS

Palettes, cagettes, bois d'emballage, poutres, contreplaqué...



MEUBLES

Sur certains Pôles Recyclage uniquement.



CARTONS



GRAVATS

Terre, cailloux, béton, briques, céramique (WC, bac à douche, vaisselle, pot de fleur, etc.).



ÉLECTRIQUES

Réfrigérateur, cuisinière, chauffe-eau, téléviseur, ordinateur, grille-pain, jouets, tout ce qui a un branchement électrique, fonctionne à pile ou batterie. Lorsque vous achetez un nouvel appareil, le vendeur est tenu de vous reprendre l'ancien (écoparticipation).



LAMPES

Néons, ampoules, halogènes...



HUILES DE VIDANGE

Huiles de moteur, huiles minérales...



HUILES ALIMENTAIRES

Huiles alimentaires usagées. Ne les versez pas dans les égouts. Elles colmatent les conduits et entravent le bon fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées.



BIDONS PLASTIQUES

Bidons de pétrole.



PILES

Piles rechargeables, batteries de téléphone, accumulateurs...



BATTERIES

Voitures, tracteurs...



CARTOUCHES D'ENCRE

Tous les types de cartouches et toners.



PNEUS

Voitures, remorques, cycles... impérativement sans jante.



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Peintures, solvants, colles, aérosols, radiographies... Ils sont souvent inflammables, conservez-les dans leur emballage d'origine. Ils seront traités dans un centre spécialisé.



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Déchets dans le cadre de traitements médicaux (seringues, aiguilles, stylets...).



TEXTILES

Vêtements, chaussures, petite maroquinerie (non souillés).



PAPIER

Journaux, magazines et papier.



VERRE

Bouteilles, bocaux, pots (yaourt, confiture, conserve, etc.) sans bouchon ni capsule. Le verre se recycle à 100 % et à l'infini.

DÉCHETS ENFOUIS

Tout ce qui ne contient pas de matière dangereuse et ne correspond à aucune autre filière proposée est enfoui (ex : laine de verre, moquette, papier peint décollé...).



Les Pôles Recyclage de Saint-Denis-de-Pile, Saint-Girons-d'Aiguevives, et bientôt Vayres, proposent du compost à la vente.

Sur place, vous êtes accueillis par un agent valoriste du Pôle Recyclage. Le volume de votre remorque est estimé selon la grille tarifaire. Le chargement du compost sur le Pôle Recyclage est autonome (une pelle est à disposition).

Les déchets interdits

Certains déchets ne peuvent pas être acceptés en Pôle Recyclage. Il s'agit souvent de déchets non ménagers, trop dangereux.



ORDURES MÉNAGÈRES

(Elles sont collectées en porte-à-porte).



CARCASSES DE VOITURES ET AUTRES VÉHICULES



CADAVRES D'ANIMAUX

(Rapprochez-vous de la SPA ou d'un vétérinaire).



MÉDICAMENTS

À apporter en pharmacie.



DÉCHETS ISSUS D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

(7 Pôles Recyclage spécialisés).



AMIANTE

(À apporter dans un centre spécialisé dans les déchets toxiques).



DÉCHETS RADIOACTIFS



EXPLOSIFS

Extincteurs, bouteilles de gaz...

De manière générale, sont interdits, tous les déchets qui sont susceptibles de mettre en danger le personnel ou les usagers du Pôle Recyclage.

Consultez l'intégralité des déchets acceptés et interdits sur le site www.smicval.fr.

Réduire ses déchets, c'est facile !

Des solutions alternatives au Pôle Recyclage existent...

Des déchets verts utiles

✓ *Faire son compost*

Je récupère mes épluchures de légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs, les mouchoirs en papier, le papier journal... et je les dépose dans mon composteur pour enrichir naturellement mon jardin et mes plantations.



✓ *Se mettre au mulching et au paillage*

Je dépose au pied de mes plantations l'herbe tondu de mon gazon. Cela permet de retenir l'humidité au niveau du sol et de booster leur fertilité. Pensez-y pour vos déchets verts !



Le réemploi des objets

✓ *Je donne, j'échange*

On peut avoir chez soi ce que quelqu'un d'autre recherche et réciproquement (vêtements, jouets, livres, meubles...).



✓ *Je répare, je transforme*

Électroménager et matériel électrique peuvent être réparés. Meubles et vêtements peuvent être remis au goût du jour grâce à de nombreuses techniques de décoration et de customisation.



✓ *Je vends*

Vous pouvez facilement vendre des objets devenus inutiles grâce à des vide-greniers, petites annonces, vide-dressing...



ASTUCE !

Retrouvez conseils et bonnes pratiques sur www.stop-dechets.fr ainsi que sur notre page facebook « Défi Zéro Déchet Zéro Gaspi avec le Smicval »



Quel avenir pour vos déchets ?

Bien trier pour mieux valoriser.

FLUX	PROCESSUS DE RECYCLAGE
 Végétaux	 Compost envoyé sur la plateforme de St-Denis-de-Pile
 Meubles	Recyclage matière
 Métaux	 Filière d'acier On obtient des métaux selon leur nature
 Cartons	 Filière carton
 Bidons plastiques	Filière plastique On obtient des tubes industriels, bacs à fleurs, jouets...)
 DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Filières respectueuses de l'environnement (démantèlement)
 Gravats	 Remblais technique
 Bois	 Contreplaqué
Déchets enfouis	 Centre d'enfouissement de Lapouyade

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

C'est l'ambition clairement affichée pour le territoire



Création : © agence d'asso - Crédits photos : Fotolia, iStock



Relevons le défi sur
www.stop-dechets.fr



smicval